

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE L'ISLET MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL

## **AVIS DE PROMULGATION**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière-trésorière de la municipalité

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Marcel tenue le **12 décembre 2023**, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT # 319-23 modifiant les règlements d'urbanisme concernant les permis et les certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, le zonage et le plan d'urbanisme.

CE règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1- Avis de motion et présentation du projet de règlement en date du 3 octobre 2023.
- 2- Adoption du premier projet de règlement en date du 3 octobre 2023.
- 2- Consultation publique le 7 novembre 2023.
- 3- Adoption du second projet de règlement en date du 7 novembre 2023.
- 4- Adoption du règlement par le conseil municipal en date du 12 décembre 2023.
- 5- Avis de promulgation en date du 14 décembre 2023.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal lors des heures d'ouverture.

DONNÉ À Saint-Marcel, ce 14 décembre 2023.

Sonia Bisson

Directrice générale et greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sonia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Marcel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 14 h de l'après-midi, le 14 décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 décembre 2023.

Sonia Bisson

Directrice générale et greffière-trésorière